



Depuis plusieurs décennies, Énergir s'efforce de jouer un rôle actif dans l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. En tant qu'entreprise citoyenne, Énergir doit répondre à des demandes d'organismes qui comptent, en tout ou en partie, sur les dons du public pour mener leurs activités.

Nombreuses sont les causes qui méritent un appui financier. Comme le nombre de demandes est très élevé et que l'entreprise ne peut malheureusement répondre à l'ensemble de celles-ci, Énergir doit se doter de lignes directrices à ce propos. De ce besoin découle un rafraîchissement de sa politique en matière de dons qui devient une **politique d'investissement communautaire** encadrant la sélection et la gestion des dossiers philanthropiques.

Dans une perspective de développement durable, le programme d'investissement communautaire d'Énergir favorise des projets et des initiatives structurantes qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la communauté. Ainsi, l'application rigoureuse de cette politique vise à ce que les fonds et les efforts investis produisent les meilleurs effets possibles auprès du milieu.

Principes directeurs

- Privilégier des projets, des organismes ou des initiatives structurantes qui visent l'amélioration de la qualité de vie de la communauté.
- Privilégier le soutien d'organismes avoisinant le siège social d'Énergir. L'implication auprès des quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud sera le pilier de l'investissement communautaire chez Énergir.
- Privilégier dans chacun des bureaux d'affaires l'engagement social d'Énergir auprès d'un organisme, d'un projet ou d'une cause. Cette initiative permettra d'assurer le leadership d'Énergir dans la collectivité et de rallier les employés autour d'un projet de bénévolat qui sera le leur.
- Favoriser et reconnaître l'implication des employés d'Énergir qui oeuvrent dans la communauté. Afin de les soutenir dans leur démarche, Énergir a développé le programme *Atout cœur* qui s'adresse aux organismes et causes qui leur tiennent à cœur. Deux volets sont à la disposition des employés, un programme individuel et un programme collectif.
- Assurer une présence plus marquée auprès du secteur de l'environnement. Cette initiative sera limitée à des organismes ou à des projets qui s'inscrivent dans la vision de l'entreprise en matière de développement durable. L'implication d'Énergir dans le secteur de l'environnement ne se fera pas au détriment des autres secteurs privilégiés par l'entreprise. Toutefois, l'enveloppe budgétaire totale consacrée aux dons demeure la même. Cette réalité amènera une réorientation des choix philanthropiques privilégiés aux cours des dernières années.

Publics visés

Compte tenu que l'essentiel de ses activités est mené au Québec, Énergir privilégie des organismes qui contribuent au mieux-être de la communauté sur le territoire québécois. De plus, Énergir favorise les organismes qui oeuvrent dans les communautés où travaillent ses employés, soit au siège social et dans les bureaux d'affaires.

Secteurs privilégiés

En lien avec les objectifs d'affaires de l'entreprise, Énergir favorise déjà certains secteurs d'activité. Bien sûr, Énergir peut à l'occasion prendre en considération des demandes provenant d'autres secteurs d'activité. Cependant, l'entreprise privilégie son implication auprès des secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement et du domaine sociocommunautaire.

L'éducation

Énergir croit que la réussite scolaire et l'excellence universitaire sont au centre d'un idéal social pour le Québec. Afin d'appuyer la relève de demain, Énergir s'implique dans le domaine de l'éducation :

- par l'octroi de bourses d'études universitaires et postuniversitaires. Les étudiants des domaines de l'ingénierie, des sciences et de l'environnement en lien avec le domaine de l'énergie ainsi que ceux se démarquant par leur engagement social/communautaire sont favorisés par le présent programme;
- par des investissements dans des chaires universitaires orientées vers la recherche et le développement, particulièrement dans le domaine de l'énergie;
- par le financement de projets en milieux défavorisés qui visent la lutte contre le décrochage scolaire. Énergir concentre donc ses efforts principalement au niveau universitaire. Les institutions collégiales et les écoles secondaires ne sont pas privilégiées dans la présente politique.

La santé

Énergir croit qu'un réseau de santé accessible et efficace est primordial pour le mieux-être de la société québécoise. Parallèlement, Énergir croit qu'il est important d'adopter de saines habitudes de vie afin d'améliorer la santé collective de la communauté. Ainsi, Énergir s'implique dans le domaine de la santé :

- par l'octroi de dons aux fondations d'hôpitaux lors de campagnes majeures de financement;
- par le financement de projets reconnus qui font la promotion de saines habitudes de vie;
- par des dons à la recherche dans le domaine de la santé.

La culture

Énergir croit que la culture est une richesse collective qui contribue à l'épanouissement global de la société québécoise. Il est donc primordial que le Québec se dote d'un cadre culturel qui donne à nos créateurs et à nos artistes les moyens de créer et d'innover. Ainsi, Énergir s'implique dans la culture :

- par des dons à des organismes oeuvrant dans le domaine du théâtre et de la musique. Principalement, Énergir appuie les organismes qui favorisent le rayonnement culturel dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud;
- par des dons à des organismes qui utilisent la culture comme moyen d'épanouissement et d'éducation pour les jeunes de milieux défavorisés.

Les causes sociales et communautaires

Afin de contribuer à la vie sociale et d'améliorer le sort des communautés avoisinantes, Énergir s'implique auprès des organismes sociaux et communautaires :

- par des dons à des organismes qui oeuvrent à l'amélioration des conditions de vie des gens qui résident aux environs du siège social, principalement dans les quartiers Centre-Sud et Hochelaga Maisonneuve, ou des bureaux d'affaires;
- par des dons aux grandes oeuvres sociales ou communautaires;
- par des dons à des organismes régionaux, en autant que l'organisme en question permet d'améliorer la qualité de vie des plus démunis de notre société.

L'environnement

Le respect de l'environnement est une préoccupation majeure pour Énergir. En plus de sensibiliser ses employés, ses clients et ses partenaires à l'importance d'une saine gestion environnementale, l'entreprise s'implique :

- par des dons à des organismes dont l'action significative sur l'amélioration du milieu de vie des populations s'inscrit dans une perspective de développement durable. Énergir favorise les organismes oeuvrant à améliorer la qualité de l'air ou de l'aménagement du territoire;
- par des dons à des organismes agissant dans le but d'accroître la somme des connaissances relatives à l'environnement.

Exclusions

En contrepartie, Énergir ne contribue pas aux causes, projets et organismes suivants :

- campagne régionale d'un organisme dont nous appuyons déjà la campagne provinciale;
- clubs sociaux;
- demande pour soutenir un particulier ou une famille;
- événements sportifs ou sociaux organisés pour le divertissement d'employés, d'un membre de sa famille ou de partenaires ex : tournoi de golf;
- frais liés à la consommation de gaz naturel;
- groupes religieux;
- groupes de démarchage et de revendication;
- organismes non enregistrés au terme de la loi fédérale;
- partis politiques, organisations politiques ou groupes d'intérêts prônant une idéologie politique;
- projet scolaire des enfants d'un employé (vente de chocolat pour un voyage, financement pour un camp d'été, échange étudiant, bal de finissant, etc.);
- projet de mission coopérative à l'étranger ou tout autre projet prenant place à l'extérieur du Canada.

Types de contribution

Outre les contributions financières, Énergir peut à l'occasion octroyer des dons d'équipements informatiques ou de matériel qu'elle n'utilise plus. Comme dans le cas des contributions financières, seuls les organismes oeuvrant dans les créneaux privilégiés sont admissibles à de tels dons.

Critères d'admissibilité

Pour qu'une demande de don soit considérée par Énergir, cette dernière doit respecter certains critères essentiels. Ainsi, toutes demandes qui ne respectent pas ces critères seront automatiquement refusées par Énergir :

- la demande doit provenir d'un organisme sans but lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré par l'Agence du revenu du Canada. De plus, le don d'Énergir doit servir à la mise sur pied d'un projet structurant qui permet d'améliorer la qualité de vie de la communauté;
- le don ne doit pas servir à combler un déficit ou à soutenir le bénéfice d'un particulier;

- tout en étant inclus dans les secteurs privilégiés par Énergir, la demande doit être soutenue par un dossier complet qui démontre les contributions du projet ou de l'organisme à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. D'ailleurs, Énergir met à la disposition des organismes un formulaire en ligne afin de les accompagner dans leur démarche de financement auprès d'Énergir;
- la demande doit être acheminée à Énergir au moins six semaines avant la date où une réponse est attendue; il faut prévoir un délai de huit à douze semaines avant d'obtenir une réponse.

Obligations de l'organisme

En échange d'une contribution d'Énergir, l'organisme doit se soumettre aux exigences suivantes :

- pour chaque don de 25\$ et plus, l'organisme doit émettre un reçu de charité à l'attention d'Énergir;
- à la demande d'Énergir, les organismes soutenus doivent être capables d'émettre un reçu ou une preuve qui indique clairement le montant du don d'Énergir. Pour des raisons fiscales, il est important, surtout lors d'événements bénéfice tenus comme activité de financement, que l'organisme puisse indiquer la portion du coût du billet qui constitue un don direct à l'organisme ou sa cause;
- Énergir peut utiliser le nom d'un organisme afin d'illustrer sa contribution auprès de la communauté dans ses activités de communication. Le nom de l'organisme peut se retrouver dans différents documents de communication de l'entreprise tels le rapport annuel ou brochure d'entreprise;
- l'organisme devra être en mesure de fournir sur demande dans les six mois suivant la réalisation du projet, ou dans l'année suivant le déboursé, un rapport sur l'administration du don et l'impact du projet sur les clientèles visées.

Pour faire une demande

Toutes les demandes de don doivent être faites au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet d'Énergir. Aucune demande transmise par courriel, par la poste ou par télécopieur ne sera étudiée par Énergir.

Le formulaire en ligne est disponible au
www.energir.com/dons